Tout ce qu'il faut savoir sur les BIODÉCHETS

Le SMIRTOM a choisi LE COMPOSTAGE INDIVIDUEL comme l'un des dispositifs mis en place sur le territoire pour le tri à la source des biodéchets

Qu'est-ce que c'est ?

Le SMIRTOM propose à la vente des composteurs de 400L en bois, que chaque foyer peut se procurer à l'accueil. Le composteur individuel est installé dans le jardin du foyer et permet à ses habitants d'y déposer ses biodéchets.

FABRIQUÉ LOCALEMENT Par l'ESAT les Râteliers d'Amilly Adapei 45

À quoi ça sert ?

Cela permet de réduire la quantité des déchets jetés dans le bac Ordures Ménagères, et de créer un engrais naturel utilisable par le foyer.

Quand et comment se le procurer ?

Le composteur individuel sera disponible à partir du 1er mars (selon les stocks disponibles), à l'accueil du SMIRTOM au tarif de 80€ TTC. Cependant, le SMIRTOM participe à hauteur de 30%, laissant un reste à charge de 56€ pour l'administré pour le premier composteur. Tout composteur supplémentaire sera facturé au tarif d'achat, soit 80€.

Déchets non autorisés :

Coquillages, mégots de cigarettes, emballages, sacs plastiques et biodégradables, litières animales, viande crue, poussières et cendres, textiles, verre, métal, plastique.

SMIRTOM de la région de Montargis - 20 route de Chaumont 45120 Corquilleroy
02 38 87 37 38 info-tri@smirtom.fr www.smirtom.fr

COMPOSTONS nos biodéchets RENDONS TERRE ADEME

Réalisé par le service communication du SMIRTOM de la région de Montargis